

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DFPE 54 Subvention (84 582 euros) et avenant n° 2 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le Club des Petits Gavroches ayant son siège social 33, rue Beaurepaire (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 84 582 euros est allouée à l'association Le Club des Petits Gavroches (N° Tiers SIMPA 20653, n° dossier 2018-02600).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO